

Affectations post-3^e – Académie de Paris

Campagne pour la rentrée 2021

Vous êtes domicilié à Paris et un de vos enfants est actuellement en 3^e. À l'issue de cette année scolaire, il sera orienté :

- En 2^{de} générale et technologique,
- Ou en 2^{de} professionnelle,
- Ou en 1^{ère} année de CAP

① Vos demandes de lycées publics doivent correspondre à la décision d'orientation du Chef d'établissement et de l'équipe pédagogique. Il ne pourra y avoir de saisie contraire à cette orientation.

Le passage au lycée, et le type de formation (le type de 2^{de} et le CAP), sont sur proposition du Chef d'établissement et de l'équipe éducative (fiches de dialogue). Vous avez toutefois à choisir le type d'établissement dans lequel il suivra sa formation :

- Soit dans un lycée privé
- Soit dans un lycée public
- Soit dans un CFA (Centre de Formation pour Apprentis public ou privé)

Les lycées publics et les lycées professionnels privés :

L'affectation en lycée public est une décision du rectorat de Paris.

Elle fait suite à une procédure rigoureuse : AFFELNET

1. Saint-Louis vous envoie une fiche de vœux numérique à compléter en ligne : jusqu'à 10 vœux, dont 8 recommandés pour les formations générales et technologiques, et 4 obligatoires pour les formations professionnelles. Vous la complétez à l'aide du « Guide Post-3^e » en ligne , https://www.oriane.info/sites/default/files/GUIDE_3E_Paris_2021.pdf .
2. Vous nous retournez cette fiche (en ligne), pour le 25 mai 2021 (clôture le 10 juin).
3. Saint-Louis saisit vos vœux dans une application sécurisée dédiée (AFFELNET), puis vous fait valider le résultat de cette saisie. En fonction des établissements demandés, les premières clôtures de saisies interviennent dès le 31 mai 2021.
4. Le Rectorat de Paris procède ensuite à la répartition des élèves, dans les lycées parisiens, en deux fois : fin juin et début juillet. Les résultats définitifs sont communiqués par Saint-Louis, dans l'après-midi du mardi 29 juin pour le premier tour des affectations, puis par le rectorat le 9 juillet pour le second.
5. **①** Dès que vous avez le nom de votre lycée, vous devez prendre contact avec lui pour procéder à l'inscription administrative. Vous devrez le faire sous 48 heures (en ligne) ou sous 5 jours en présentiel, sous peine de perdre le bénéfice de cette affectation.

Éléments pris en compte dans l'affectation

L'affectation se fait en fonction de la situation de votre enfant, et des places disponibles dans chaque lycée.

- Secteur géographique pour les lycées généraux et technologiques : votre lieu de résidence correspond à un collège public de secteur : voir **annexe 1 ci-dessous**.
- Secteur géographique pour les lycées professionnels : tous les lycées parisiens vous donnent droit à un bonus de 9600 points
- Votre enfant est boursier : 600 points
- Compétences du socle : lissées jusqu'à un maximum de 4800 points
- Moyennes des notes : lissées jusqu'à un maximum de 4800 points

Le total de ces points vous donne un rang plus ou moins prioritaire par établissement. Tous les élèves auront toutefois un lycée à l'issue des deux tours d'affectation.

- Remarque 1 : les lycées à recrutement particulier
Certaines formations et certains établissements ont des modes de recrutement particuliers, et des calendriers spécifiques. Tous les lycées proposant des sections internationales, des sections sportives, des classes à horaires aménagés (musique, danse), les lycées d'excellence (Henri IV et Louis Le Grand), les lycées Renoir, Maximilien Vox, et l'école Boule (création et culture design, métiers d'arts) ne recrutent que sur dossiers, voire sur examens d'entrée. Compte-tenu de ces exigences, ils ont un calendrier d'inscriptions anticipées. Vous devrez vous renseigner directement auprès d'eux, et nous le préciser dans votre fiche de vœux (par ex : 1^{er} vœu = lycée Balzac, section internationale anglais). **Feuille de vœux attendue le mardi 25 mai au plus tard**
- Remarque 2 : les fiches de vœux des élèves porteur d'un handicap devront nous être retournées pour le mardi 25 mai, au plus tard.

Les CFA (Centres de Formation pour Apprentis)

Les inscriptions sont sous votre responsabilité : les CFA sont à contacter directement. Ils seront à préciser dans la fiche de vœux.



**NOUS VOUS DEMANDONS DONC DE COMPLETER
LA FICHE JOINTE, POUR LE 25 MAI 2021.**

Bien cordialement,

Mme Le Coq
Secrétaire de direction

Annexe 1 :

Pour définir les lycées GT publics parisiens de votre secteur géographique :

- L'adresse de votre domicile parisien définit un collège public de secteur.
Pour le connaître, utilisez le lien suivant, <https://capgeo.sig.paris.fr/Apps/SecteursScolaires/>
- C'est ce collège public qui définit la liste des lycées d'affectation possible, par secteur, pour lesquels votre enfant bénéficiera des bonus de points les plus intéressants pour l'affectation en 2nde GT. Le rectorat de Paris met à votre disposition une carte interactive pour connaître ces lycées, en fonction de votre collège de secteur (la liste s'affiche lorsque vous sélectionnez votre collège de secteur) : <https://arcgis.ac-paris.fr/portal/apps/webappviewer/index.html?id=c191dba35fa64e52ae8093d1e63766fd>
- Nouveauté - il y a désormais trois secteurs géographiques, définis par les temps de transports à partir de votre collège public de référence :
 - Lycées en secteur 1 : 32640 points de bonus - 25 min max de transports
 - Lycées en secteur 2 : 17760 points de bonus - 40 min max de transports
 - Lycées en secteur 3 : 16800 points de bonus - 40 min minimum de transports
- 10 vœux vous seront demandés : vous disposerez de 5 lycées de secteur 1 (les plus intéressants en termes de points), de plus d'une dizaine de lycées de secteur 2 et de la possibilité de choisir aussi des lycées de secteur 3.

Les autres éléments pris en compte dans l'attribution des places seront :

- Le fait d'être boursier
- Les résultats scolaires
- Le nombre de places disponibles

Quelques collèges publics de référence dans notre secteur géographique :

Collèges publics de notre secteur https://capgeo.sig.paris.fr/Apps/SecteursScolaires/	Lycées publics correspondant par secteur (2de GT)		
	Secteur 1 : 32640 points de bonus (25 min de transports max)	Secteur 2 : 17760 points de bonus (40 min de transports max)	Secteur 3 : 16800 points de bonus tous les autres lycées
<i>Hector Berlioz, Stéphane Mallarmé, Antoine Coysevox</i>	Balzac, Rabelais, Ferry, Racine, Condorcet	Carnot, Chaptal, Decour, Quinet, Lamartine, Colbert, Fénelon, Bergson, + 11 autres	Tous les autres
<i>Maurice Utrillo</i>	Carnot, Decour, Balzac, Lamartine, Rabelais	Chaptal, Ferry, Racine, Condorcet, Quinet, Colbert, + 12 autres	Tous les autres
<i>Marie Curie, Gérard Philippe</i>	Racine, Condorcet, Lamartine, Rabelais, Decour	Balzac, Carnot, Chaptal, Ferry, Bergson, Colbert, Fénelon, Quinet + 10 autres	Tous les autres
<i>Marx Dormoy, Aimé Césaire</i>	Chaptal, Condorcet, Quinet, Colbert, Decour	Balzac, Carnot, Racine, Ferry, Lamartine, Rabelais, Bergson, Fénelon, + 10 autres	Tous les autres
<i>Yvonne Le Tac</i>	Carnot, Racine, Ferry, Quinet, Decour	Balzac, Rabelais, Chaptal, Condorcet, Lamartine, Colbert, Fénelon, + 12	Tous les autres
<i>Daniel Mayer</i>	Ferry, Decour, Lamartine, Condorcet, Colbert	Balzac, Carnot, Chaptal, Racine, Quinet, Rabelais, Fénelon, + 9	Tous les autres

Votre collège de référence n'est pas dans ce tableau ?

merci de consulter la carte interactive du rectorat de Paris : <https://arcgis.ac-paris.fr/portal/apps/webappviewer/index.html?id=c191dba35fa64e52ae8093d1e63766fd>